



Conseil Municipal du 29 septembre 2022
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2022/44

Nombre de Conseillers :
en exercice : 25
présents : 16
votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, André BOURDON, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Julia BOUTOILLE-NOJAC Grégory BENOIT, Brice BRUNET, Laurent FOHRER, Steve IDJAKIREN

Étaient régulièrement représentés :

Claudine THIRANOS par Bernadette VOOGSGERD
Philippe BARBIER par André BOURDON
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN
Laurence GUERNE par Philippe AUDEBERT

Étaient absents :

Stéphane RICHARD, Nathalie NIOGRET, Jean DECROIX, Céline RICHARD, Bruno MELGIES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Bernadette VOOGSGERD a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : CREANCES IRRECOUVRABLES- ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal,

Vu la demande du Receveur Municipal tendant à l'admission en non-valeur de produits communaux irrécouvrables,

Vu l'article R 2342-4 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement ; que le Receveur justifie, conformément aux causes et observations consignées dans les états des produits irrécouvrables qu'il a dressés, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement par suite de disparition ou de faillite des débiteurs.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

EMET un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres émis par la commune entre 2012 et 2018 pour un montant total de 3 999,94 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 à l'article 6541.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT